



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 29 Septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 23 Août, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, M. PUGLIESI Pierre, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT Danièle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHI Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélie, M. CHAREYRE Antony, M. PIERI François, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, M. CASASOPRANA François, Mme SANGUINETTI Julia, Mme FATTACCIO Françoise Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BERNARD Camille	à	Mme SICHI Annie
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette	à	M. VOGLIMACCI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine
Mme FERRI-PISANI Rose-Marie	à	M. DIGIACOMI Paul

Etaient absents :

M. GOMILA Jean-Michel, M. CAU Pierre, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI José, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 29 Septembre 2014

Délibération N°2014/247

**Transformation d'emplois budgétaires à temps non complet afin de permettre d'accroître la
quotité de service d'agents communaux.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui est imposée par l'Etat à la rentrée 2014, il convient :

- d'assurer les taux d'encadrement nécessaire des enfants dans les écoles après 15h45
- de permettre aux centres d'accueil de loisirs sans hébergement de fonctionner correctement.

Dans ce cadre, il est proposé de transformer 15 emplois budgétaires à mi-temps en 15 emplois budgétaires à 80%.

Cette mesure va permettre d'accroître la quotité de service de 15 agents municipaux actuellement employés à mi-temps et donc de réduire la précarité au sein des effectifs de la ville.

CATEGORIE C, postes à TEMPS NON COMPLET A 50% transformés en postes à TEMPS NON COMPLET à 80%:

Transformation de	en
15 Adjoints techniques à 50%	15 Adjoints techniques à 80%

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transformer 15 emplois budgétaires à temps non complet afin de permettre la mise en place de la réforme des rythmes scolaires,

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2014, chapitre 012,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER Monsieur le Maire à modifier le tableau des emplois budgétaires à temps non complet comme suit :

CATEGORIE C, postes à TEMPS NON COMPLET A 50% transformés en postes à TEMPS NON COMPLET à 80%:

Transformation de	en
15 Adjoints techniques à 50%	15 Adjoints techniques à 80%

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements les Régions et l'Etat
Vu la loi 84.53 Modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'avis favorable de la commission compétente en date du jeudi 25 septembre 2014,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de transformer 15 emplois budgétaires à temps non complet afin de permettre la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville, pour l'exercice 2014, chapitre 012

CONSIDÉRANT qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser la transformation et la création d'emplois budgétaires

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

M. le Maire à transformer 15 emplois budgétaires à non complets afin de permettre le rééquilibrage du tableau des effectifs.

CATEGORIE C, postes à TEMPS NON COMPLET A 50% transformés en postes à TEMPS NON COMPLET à 80%:

Transformation de	en
15 Adjoints techniques à 50%	15 Adjoints techniques à 80%

DIT

Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Ville, Exercice 2014, chapitre 012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140929-2014_247-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2014
Publication : 07/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

